Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_17-DE

CM2 2026/026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 20 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 20 octobre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Charlotte DESMARETZ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Aurélie VANNECKE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, M. COUVILLERS Nicolas, Mme Peggy CUISINIER, M. Pierre PRINGARBE.

Étaient absents représentés : Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à Mme Peggy CUISINIER), M. David URBAIN (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.17 DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – APPEL À PROJETS « SOLIDARITÉ URBAINE » 2026 – MAISON DES JEUNES ET DES FAMILLES

Monsieur Jeremy ROBBE expose que la commune souhaite réaliser une Maison des jeunes et des familles afin de renforcer les actions en direction de la jeunesse et de habitants. Ce projet sera implanté au cœur du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. Cet équipement à vocation à devenir un espace de socialisation, de citoyenneté, de rencontre et d'accompagnement.

Monsieur Jeremy ROBBE propose le plan de financement prévisionnel soit établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Projet	311 209.50 €	Département	250 000.00 €
		Commune	61 209.50 €
Total	**311 209.50 €**		**311 209.50 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de créer un lieu répondant aux besoins des jeunes et des familles ;

Considérant les aides financières du Département concernant la Solidarité Urbaine ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jeremy ROBBE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention correspondante au Département du Pas-de-Calais, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2026 a été, le 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Mason MOREAU

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 27 octobre 2026

Le Maire,

Mason MOREAU

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)